

COMPTE RENDU DU CTL

du 8 octobre 2020

Ce CTL s'est tenu en audioconférence.

A l'ouverture de la séance du Comité Technique Local, la délégation CGT a lu la **déclaration liminaire** suivante :

En ce début du mois d'octobre une seconde vague de la pandémie du Covid 19 se profile.

La situation dans les hôpitaux ne s'est nullement améliorée depuis la première vague. Les travailleurs de ce pays, dont les agents de la DGFIP, risquent fort de se trouver confrontés à la saturation des services hospitaliers découlant des politiques d'austérité conduites depuis des années et qui se poursuivent.

Dans le même temps l'état déverse des centaines de milliards aux entreprises et aux banques. Le projet de budget 2021 prévoit de nouveaux cadeaux fiscaux en leur faveur alors que les hôpitaux, le système de santé et les services publics, dont le nôtre, sont exsangues.

Dans ce contexte le ministère et la direction générale reprennent toutes les contre-réformes qui conduisent au démantèlement de notre administration.

Le budget 2021 confirme les 1800 suppressions d'emplois annoncées pour l'an prochain, ce qui portera à plus de 40 000 le nombre de suppressions d'emplois intervenues dans notre périmètre depuis 2002.

Fin juillet a été généralisé le transfert aux buralistes du paiement de l'impôt et de créances non fiscales, incluant l'exclusivité du paiement en espèces. Après le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par les entreprises, il s'agit d'une nouvelle privatisation et d'un coup porté à la mission recouvrement.

Malgré l'opposition des agents et des élus, maintes fois exprimée, la DG relance la mise en œuvre du prétendu « Nouveau Réseau de Proximité » qui va entraîner la fermeture de plus de 1000 trésoreries et des centaines de concentrations de services éloignant toujours plus l'usager du service public de plein exercice.

De son côté le ministre vient de lancer officiellement l'opération dite de « démétropolisation » qui va fortement impacter les SPF, SPFE, SIE, SIP et PCRP, préparant de nouvelles restructurations dans les directions d'origine.

En parallèle la loi dite de transformation de la fonction publique produit ses effets. Après la disparition des CAP, le droit à mutation est à nouveau attaqué. Le principe de l'affectation des stagiaires précédant le mouvement général est confirmé. Les Lignes Directrices de Gestion instituent sur certains postes le délai minimal ou maximal de 5 ans. Les priorités qui ne relèvent pas de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 (concubinage, garde alternée, soutien de famille, conjoint handicapé) sont remises en cause. La mutation pour convenance personnelle et la règle de l'ancienneté n'occuperont plus qu'une place marginale.

Nous l'avons vu cette année dans notre direction : les agents n'ont plus de droit opposable, les élus n'ont plus les moyens de contrôler les mouvements, les recours à caractère gracieux sont soumis au bon vouloir de l'administration. C'est le désordre et l'arbitraire généralisé.

En application de la même loi l'administration annonce le recrutement de 270 contractuels A,B ou C sur des postes vacants de titulaires. Elle ouvre aux managers du privé l'accès à des postes de directeur départemental des Finances publiques dans plusieurs départements.

Elle introduit la rupture conventionnelle et le détachement d'office afin de faciliter la sortie de la fonction publique.

Toutes les mesures issues de la loi Dussopt ont pour but de généraliser la mobilité forcée en accompagnement des restructurations-destructions des services et de dynamiser le statut, condition pour aller jusqu'au bout du démantèlement du service public.

Dans la direction, après avoir subi le prélèvement autoritaire de leurs jours de congés à la sortie du confinement et l'attribution inégalitaire de la prime Covid, les agents doivent faire face au renforcement des contraintes sanitaires, aux vacances d'emplois et aux suppressions d'emplois de cette année.

Pour la 11ème année consécutive le gouvernement décide la poursuite du blocage du point d'indice, portant la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 au niveau historique de 20%. C'est l'appauvrissement des fonctionnaires qui est sciemment organisé.

Enfin à l'ordre de jour de ce CTL figure **la fusion des SPF de Nanterre**. Cette opération menée au forceps place les agents dans une situation intenable et s'inscrit dans la politique de destruction du service public foncier.

La CGT réaffirme les revendications :

- arrêt des suppressions d'emplois ;
- retrait du NRP, au plan national et local et de la démétropolisation ;
- abandon de la fusion des SPF de Nanterre ;
- abrogation de la loi Dussopt ;
- recrutement exclusif de titulaires pour le pourvoi de tous les postes vacants ;
- abandon des lignes de gestion, retour aux règles de mutation établies après la fusion et rétablissement de toutes les attributions des CAP ;
- rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par le relèvement du point d'indice.

Les points suivants ont ensuite été examinés :

Formation professionnelle : bilan 2019 et programme 2020

La formation professionnelle, tout comme d'autres postes, fait l'objet d'attaques de la part de l'administration.

Dans les documents produits en vue de ce CTL, la direction reconnaît que les agents des Hauts-de-Seine ont bénéficié de moins de formation en 2019 qu'en 2018.

Certes l'avènement du PAS au 1^{er} janvier 2019 explique un nombre de jours de formation beaucoup plus important qu'à l'habitude sur l'ensemble de l'année 2018, d'où une chute sensible du nombre de jours de formation dédiés aux agents entre 2018 et 2019.

Cependant, toujours d'après les documents fournis, le nombre moyen de jours de formation par agent passe de 1,62 à 1,51, soit une baisse en nombre de jours constants de 7%.

Par ailleurs on ne peut que regretter la dégradation de la formation initiale des inspecteurs et des contrôleurs.

Qui peut dire en effet que 8 mois de formation théorique pour un inspecteur et 3,5 mois pour un contrôleur sont suffisants, alors que le champ des métiers au sein de la DGFIP est particulièrement large et que la législation, aussi bien au niveau de la fiscalité que de la comptabilité publique, est relativement complexe ?

Cela ne peut avoir que des répercussions dans l'insertion des nouveaux personnels au sein des services. Ces derniers doivent donc palier le manque de formation des nouveaux agents, ce qui s'avère impossible vu le manque d'effectifs et la charge de travail. Il s'agit dans les faits d'un transfert de tâches et de responsabilité (stage validant) de l'ENFIP vers les Ddfip.

De même, l'administration se félicite du recours à la e-formation.

Si cette dernière peut s'avérer acceptable dans certains cas très simples, elle est cependant bien insuffisante pour aborder des sujets plus complexes (comme pour la mise en place de la loi ESSOC), qui nécessitent des stages en présentiel. En effet, il est impossible pour un agent de pouvoir interagir avec un ordinateur, ce qu'il peut faire lorsqu'il est en face d'un formateur.

Le malaise est palpable : 40 % des agents inscrits ne commencent pas les e-formations. Près de 60 % des stagiaires inscrits ne valident pas les formations en numérique alors que l'absentéisme en présentiel reste très faible (3,80%).

D'une manière générale, au regard des documents produits par l'administration, l'on constate une dégradation de la formation professionnelle, aussi bien initiale que continue, dans un seul but : réduire

d'avantage les coûts à court terme au détriment de la qualification des agents, tous corps et grades confondus.

S'agissant du stage probatoire des A, B et C, la direction a indiqué qu'il était procédé à une simplification du processus de titularisation en raison du contexte sanitaire afin que ceux-ci ne soient pas pénalisés.

Vote : Contre : CGT, Solidaires ; Pour : FO et CFDT.

Fusion des 3 SPF et SPFE de Nanterre

La délégation CGT a rappelé son opposition à ce projet.

Cela constitue une marche supplémentaire vers la création d'un service national de la publicité foncière et un autre de l'enregistrement. Une marche supplémentaire vers la privatisation.

La création de grosses structures entraîne une spécialisation des tâches qui appauvrit le travail.

En ce qui concerne les SPF de Nanterre, ils croulent sous la charge de travail depuis des mois voire des années. Malmenés un peu plus déjà au moment du confinement, l'entêtement à faire la fusion « quoi qu'il en coûte » aux agents a pressuré les collègues jusqu'à la limite.

Le SPF 1 qui couvre le secteur de La Défense, secteur qui génère beaucoup d'activité et où il y a beaucoup de vacances d'emplois et de nouveaux collègues, est encore plus fragilisé.

Nous n'approuvons pas plus le détachement pour une semaine d'agents d'un SPF de Vanves sur Nanterre, ce qui crée un précédent dans une période où l'administration a de plus en plus d'outils pour imposer des affectations dans « l'intérêt du service ».

Les EDR, mobilisés à distance, n'ont pas pu intervenir sur tout le processus. Ce qui a créé un goulot d'étranglement et intensifié le travail en bout de chaîne.

La direction a répondu qu'elle avait mobilisé 4 EDR spécialisés en publicité foncière, 7 EDR de la DNIPF et 2 agents d'un SPF de Vanves spécialisés en radiation. Elle a expliqué son choix de réaliser la fusion à marche forcée par la contrainte des prérequis au 6 octobre. Elle a également souligné la lourdeur technique (informatique) de la fusion qui demande une programmation nationale avec des créneaux de calendrier étroits. De plus, elle a évoqué l'impossibilité pour le chef du SPF3 d'assurer l'intérim des 2 SPF et du SPFE après le départ du chef de service du SPF2. Il reste encore des difficultés techniques pour traiter le secteur de La Défense.

Aucune date précise n'est encore arrêtée pour la fusion des SPF et SPFE de Vanves.

La direction a également indiqué que les SPF seraient concernés par la démétropolisation (renommer « relocalisation ») sans pouvoir donner plus de précisions à cette étape. Elle communiquera sur le sujet au prochain CTL.

Vote : Contre : CGT, Solidaires, FO et CFDT

Compte tenu du vote unanime contre, un CTL sera reconvoqué sur ce point.

Fusion des secteurs d'assiette au SIP d'Asnières et au SIP de Clichy au 1-01-2021

En présentant son projet la direction a expliqué que son objectif était de dégager un poste de contrôleur pour le placer en cellule CSP sur Asnières et que ces fusions étaient le prérequis indispensable à la mise en place du futur SIP fusionné

La CGT a rappelé son opposition à ce type d'opération qui vise à la constitution de grosses structures favorisant la flexibilité, les suppressions d'emplois et les restructurations (« Nouveau Réseau de Proximité », constitution d'un pôle national CSP).

Vote : Contre : CGT, Solidaires, FO et CFDT

Compte tenu du vote unanime contre, un CTL sera reconvoqué sur ce point.

Affichage des indicateurs qualité de service dans le SIE

La CGT a redit son opposition à ce dispositif qui place les services en concurrence et les met sous la pression des usagers. L'administration serait mieux inspirée d'arrêter les suppressions d'emplois et de

donner aux services tous les moyens humains et matériels d'exercer pleinement leurs missions.

Situation au regard du Covid 19

La direction a recensé, à la date du CTL, 21 malades ou suspectés et 16 cas contacts. Le retour des agents ayant été malades est organisé par le chef de service et la médecine de prévention.

Plusieurs désinfections de locaux ont été organisés fin septembre (Nanterre Tivoli, la Trésorerie Amendes et celle de Meudon).

Concernant les **agents vulnérables**, ceux relevant du décret du 29 août 2020 sont placés en télétravail. Ceux relevant du décret du 19 juin 2020 doivent être placés en télétravail ou en présentiel avec adaptation du poste de travail et dotation de masques chirurgicaux.

Comme annoncé le 5 octobre les accueils ne seront ouverts que le matin, les grilles seront fermées l'après-midi.

La CGT a demandé que soient maintenus partout les **vigiles** ; leur présence s'avère indispensable pour organiser les files d'attente dans le respect des gestes barrière. La direction a répondu que, dès lors que les chefs de service consultés chaque semaine le demandent, la présence de vigiles est reconduite.

La direction a rappelé qu'un dispositif d'**assouplissement des horaires** était en place (possibilité d'arriver ou de partir en dehors des plages variables). La journée continue n'est pas prévue et la pause méridienne d'un minimum de 45 mn doit être respectée. Une note de service en ce sens a été adressée aux chefs de service le 18 septembre. Les représentants du personnel ont demandé la diffusion de cette note à l'ensemble du personnel. La direction a accepté et ajouté que la note sera mise sur Ulysse.

Concernant le **télétravail** le secrétariat général du ministère invite les directions « *à définir des organisations de travail incitant, au-delà des agents vulnérables pour lesquels le télétravail continue à être la norme, l'ensemble des agents à demander 2, voire 3 jours de télétravail par semaine, dès lors que leurs fonctions sont télétravaillables, et lorsque cela peut être concilié avec les nécessités de service, appréciées par les chefs de service* ».

La CGT a rappelé le principe du volontariat et demandé qu'il n'y ait aucun frein dans les autorisations de télétravail ; accord de la direction.

La CGT a demandé qu'un défraiement (frais d'électricité, d'aménagement du poste de travail...) soit organisé pour les télétravailleurs ; la direction est en attente des conclusions du groupe de travail national.

L'administration a précisé par ailleurs qu'à l'occasion de contrôles sur place le chef d'entreprise n'a pas à demander la prise de température ou un test Covid à l'agent en charge du contrôle ; cela équivaldrait à opposition à contrôle fiscal.

Compte tenu du contexte sanitaire de recrudescence de la pandémie et des obligations de respect des gestes barrière, la CGT et les autres organisations syndicales ont demandé à l'administration de suspendre toutes les opérations de restructurations prévues dans le cadre du NRP, compte tenu des risques induits par les regroupements de services et les multiples opérations de déménagement. Cela a été également porté par la CGT au niveau national. La direction s'y refuse.

Questions diverses

- **Recrutement de contractuels sur des postes vacants de titulaires**

La CGT a demandé à connaître les affectations des contractuels recrutés dans la direction dans le cadre de la loi Dussopt qui autorise le recrutement de contractuels sur des postes de titulaires vacants. Au total la direction recrute 13 contractuels 3A, 6B et 4C. Ils seront affectés sur des postes vacants dans le nord du département et à la direction. Le détail sera communiqué ultérieurement.

La CGT a dénoncé ce recrutement de contractuels en lieu et place de titulaires. Il s'agit d'une attaque délibérée contre le statut des fonctionnaires. L'objectif est de diviser les personnels et de mettre à bas le statut et l'ensemble des droits et garanties.

Nous avons évoqué le recrutement de 300 directeurs ouvert aux managers du privé. Toutes ces mesures visent à permettre la privatisation des missions et le démantèlement de notre administration sur le modèle de ce qui a été fait à la Poste et à France Télécom.

- **Prélèvement à la source**

En réponse à notre demande la direction a indiqué que dans le 92 5 % des entreprises collectrices du PAS (soit environ 2750) étaient défaillantes quant au reversement dans les caisses de l'état. Il s'agit là de la conséquence directe de la privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu, transférée dans les mains des entreprises. Que va-t-il se passer si le nombre d'entreprises en difficulté, comme on peut le craindre, augmente ?

Le retour de la collecte directe de l'IR par la DGFIP est une nécessité.

- **Restauration collective**

La CGT est intervenue pour demander si une solution était trouvée pour la réouverture du restaurant administratif du Centre des Finances Publiques Sceaux ou si possible le rattachement à un autre RIE. A défaut, la possibilité pour les collègues de bénéficier de la carte APETIZ afin que les frais de restauration ne soient pas à leur charge exclusive.

La Direction a répondu que la Directrice venait de signer la fermeture administrative définitive du restaurant administratif de SCEAUX. Elle a confirmé qu'il n'existait à ce jour pas de solution de rechange. En conséquence les collègues vont bénéficier de la carte APETIZ à compter du 1er novembre. La rétroactivité de la carte devrait être réalisée à compter de la fermeture du restaurant administratif intervenue depuis plusieurs mois. La direction en fait la demande auprès de la centrale.

Cela constitue une nouvelle dégradation de nos conditions de vie au travail et la destruction de nos acquis ; un centre comme Sceaux qui comporte près de 120 collègues, n'a plus de possibilité de restauration collective.

Les représentants et experts CGT au comité technique local :

Brigitte Cognet, Karine Lepieur, Philippe Geoffre, François Risacher, Dominique Teixeira (titulaires) Oliver Bensmaine (expert).

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale ☐ Filière Gestion Publique ☐

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>